

Image not found or type unknown



Portabilite sante et prevoyance

Par **florence4130**, le **25/11/2013** à **21:26**

ai-je droit à la portabilité santé dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude. Je fais partie du secteur de l'édition. On me dit que je ne peux pas y prétendre par rapport à l'ANI 2008, mais il y a eu un avenant en 2009.

Est-ce que cela a fait changer les choses. Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **25/11/2013** à **22:10**

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas y prétendre dans les conditions prévues...

Je vous propose [ce dossier](#)...